**Objet : Appel à candidatures pour quatre titulaires de mandat devant être
nommés lors de la 40e session du Conseil des droits de l'homme**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l’homme et a l'honneur de les informer que les quatre titulaires de mandat ci-dessous devront être nommés lors de la quarantième session du Conseil des droits de l'homme (25 février au 22 mars 2019):

**Quatre membres du Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)** [[résolution 33/25 du CDH](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/33/25)] :

1. **Membre du MEDPA de l’Afrique[[1]](#footnote-1)**
2. **Membre du MEDPA de l’Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie**
3. **Membre du MEDPA de l’Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes**
4. **Membre du MEDPA du Pacifique**

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 18 décembre 2018 (midi temps moyen de Greenwich / GMT)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats sont disponibles aux liens électroniques suivants :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/Nominations.aspx> et <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/HRC40.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l’homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l’homme l’assurance de sa plus haute considération.

5 novembre 2018

1. Cette vacance de poste est survenue suite à la démission du titulaire de mandat actuel. Le nouveau titulaire de mandat exercera ses fonctions pour le reste du mandat du membre africain précédent. [↑](#footnote-ref-1)